

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 1ER AOUT 2024

Le 1^{er} aout 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. BIDOUBE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT
MME ROHEL qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUBE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

Après s'être assurée du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 23 juillet 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 7 aout 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 039-24- OBJET : Renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

La vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ **De renouveler** le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispositif « Ma commune Ma santé », pour un an.

☞ **D'autoriser** le Président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

A Lesparre-Médoc, 5 aout 2024
**Pour Copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,**



Murielle GARRIGOU